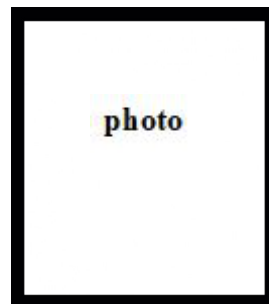




INSCRIPTION SAISON 2025 / 2026

Nom
Prénom.....
Tel.....



☐ **tarif normal : 329€**
(290€ d'adhésion + 39€ de licence FFKDA)

☐ **tarif couple ou étudiant : 289€**
(250€ d'adhésion + 39€ de licence FFKDA)

ATTESTATION MINEUR

Je soussigné(e),, Père, Mère, Tuteur légal de,
autorise mon enfant à participer aux séances d'entraînement au sein de l'association KRAV MAGA SPIRIT.
Je donne l'autorisation aux responsables à faire intervenir un médecin pour pratiquer toute intervention
indispensable ou transporter l'enfant vers un établissement sanitaire si besoin.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Signature du responsable légal (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription / règlement intérieur
- La fiche d'inscription de la maison pour tous (donnée en mains propres)
- Un certificat médical de moins de 2 mois (apte à la Pratique du krav maga)
- La demande de licence FFKDA
- Le règlement total de la cotisation

. Espèces :€

. Chèque(s) : 1 versement 2 versements 3 versements

.....€€€

Siège social

30 allée Granados tour 6
13008 Marseille

Tel : 06.15.09.32.93 (Jean Michel)

Tel : 06.52.24.99.84 (Ludo)

mail : kravmagaspirit@free.fr

site : www.krav-maga-spirit.fr

 : krav maga spirit

Entrainements

DOJO Maison pour tous
76 avenues André Zenatti
13008 Marseille

REGLEMENT INTERIEUR 2025 / 2026 DE L'ASSOCIATION

Préambule

Toute personne voulant adhérer à l'association « KRAV MAGA SPIRIT » doit prendre acte de ce Règlement et s'y conformer.

Article 1. Administration

L'association KRAV MAGA SPIRIT, régie par la loi de 1901, est règlementée par ses statuts déposés en Préfecture.

L'adresse de son siège social se situe : 30 allée Granados, tour 6, 13008 Marseille

KMS est dirigée par des personnes bénévoles.

Le bureau est composé :

du président: Mr GUILHEN Jean-Michel

du Trésorier : Mme OBER Diane

du Secrétaire : Mr TISSOT Ludovic

Article 2. Inscription et accès aux cours

Aucun adhérent ne pourra participer aux cours avant d'avoir remis son dossier complet :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du krav maga pour la saison en cours, de moins de 2 mois
- La fiche d'inscription / règlement intérieur remplis et signés par l'adhérent.
- La demande de licence FFKDA
- Le règlement total de la cotisation

Article 3. Cotisation

La cotisation annuelle est de **290€/personne + 39€** de licence FFKDA

La cotisation pour les couples ou les étudiants est de **250€ /personne + 39€** de licence FFKDA

Les cessations d'activité pour convenance personnelle ou exclusion ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Les cotisations sont payables à l'inscription (possibilité de faire 3 chèques) à l'ordre de KRAV MAGA SPIRIT

Le non paiement de la cotisation pourra entraîner une exclusion de l'association.

Article 4. Accès réglementé aux installations sportives

La présence d'un membre du bureau, est indispensable à l'utilisation des locaux.

Il est conseillé de déposer les sacs dans le vestiaire de la salle de sport. L'association, ainsi que la et Maison pour tous, déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

Article 5. Droit à l'image et aux informations personnelles.

Le licencié de l'association et ses tuteurs légaux autorisent l'association KRAV MAGA SPIRIT à le prendre en photo et en vidéo, lors des activités organisées par le club, et à exploiter ces images, c'est à dire d'en faire un usage public, commercial ou dans le cadre de la promotion de l'association sans en réclamer la moindre indemnité financière.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Article 6. Discipline

Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation des animateurs, du bureau, des bénévoles ou à la bonne marche de l'association, ou qui ne respecterait pas ses partenaires de travail pourra être radié par décision du bureau de l'association KRAV MAGA SPIRIT sans pouvoir prétendre à un remboursement de sa cotisation.

Article 7. Fonctionnement de l'association

La tenue d'entraînement est un t-shirt noir, pantalon noir et des chaussures à semelle souple utilisées uniquement en intérieur.

Des modifications d'horaires peuvent être établies en cours d'année, voir des annulations de cours, c'est pour cela qu'il est important de consulter le site Internet ou le groupe facebook de l'association.

Si le licencié a laissé une adresse mail, il sera prévenu par un courriel ou SMS

L'adhérent s'engage à laisser le dojo ainsi que les douches, sanitaires et vestiaires mis à disposition, dans l'état où celui-ci les a trouvés, c'est-à-dire propres et non détériorés.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé », date et signature :